

Service public de la fibre optique

Les élus de Nouvelle-Aquitaine THD, l'opérateur public d'infrastructure Fibre, rétablissent auprès des opérateurs privés une chaîne de valeur jusque-là déséquilibrée depuis 3 ans.

Nous défendons un service public de la fibre de qualité, efficace et scrupuleux quant à l'usage de l'argent public au profit de l'intérêt général des usagers et citoyens.

Pour environ le même prix payé par le consommateur final pour son abonnement fixe d'accès à Internet,

- en haut-débit, un opérateur fournisseur d'accès via ses offres ADSL paye environ **10 euros par mois et par abonnement** à Orange au titre de l'usage de son réseau téléphonique cuivre vieillissant et qui doit être retiré prochainement,
- alors que s'agissant du très-haut débit de la fibre, le même fournisseur d'accès paye environ **5 euros par mois et par abonnement** à notre opérateur 100% public d'infrastructure NATHD orienté vers les coûts (pas de marge) et dont **le réseau public neuf se situe exclusivement en zone rurale**. Or, ce montant est naturellement insuffisant pour couvrir les coûts d'exploitation actuels des zones rurales.

Cette situation anormale doit changer car elle met à mal l'équilibre des finances publiques locales qui ont déjà financé les 2/3 de la construction de ce réseau FTTH à hauteur de plus de 900 millions d'euros afin de suppléer la carence des opérateurs privés : sans cette opération, ce sont 1,5 millions de personnes et d'entreprises qui n'auraient jamais eu la fibre en zone rurale de Nouvelle-Aquitaine !

En effet, l'environnement sectoriel et réglementaire actuel génère des contraintes financières insupportables sur l'ensemble des réseaux d'initiatives publiques (RIP), quelle que soit leur organisation juridique.

Avec le tarif unique fixé au niveau national et proche de 5 euros mensuels par prise mais des coûts largement plus élevés en zone rurale, cette situation crée des **déficits structurels d'exploitation** à la charge finale directe ou indirecte des collectivités locales les plus rurales. La situation est telle **qu'au final, les collectivités rurales financent l'exploitation de la fibre dans les zones urbaines** sans qu'aucun mécanisme de péréquation national ne vienne compenser cette situation. (cf toutes les informations utiles à ce sujet sur notre site « <https://nathd.fr/equilibre-RIP/> »).

Ce « rééquilibrage » de la chaîne de valeur dans le domaine de la fibre n'a également aucunement vocation à être répercuté par les opérateurs sur le consommateur final.

L'augmentation des prix d'accès au réseau public pour les opérateurs sera bien orientée vers nos coûts et ne dépassera pas les montants déjà payés par ailleurs par ces derniers pour utiliser le réseau cuivre d'Orange.

Après plus de 2 ans d'actions denses menées auprès des différents acteurs, qu'ils soient privés (opérateurs nationaux) ou institutionnels (Etat, ARCEP, CNSP, ...) afin de les informer en vue de trouver des solutions opérationnelles, seul le constat a été partagé.

La Commission supérieure du numérique et des postes (CNSP) faisait bien état dès juillet 2022 de ces mêmes préoccupations dans son rapport et recommandations au gouvernement portant « sur les problématiques d'équilibre économique, de rééquilibrage de la chaîne de valeur et de sécurisation des réseaux ».

Dernièrement souligne Mathieu Hazouard Président de NATHD, « Madame la Présidente de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) intervenait en public à l'AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel) le 8 novembre dernier en indiquant notamment que : « Des adaptations des tarifs récurrents pourraient s'avérer nécessaires afin de permettre à certains RIP de couvrir leurs coûts d'exploitation, qui seront nécessairement appréciés sur le long terme ».

Malgré ces avancées dans le diagnostic partagé, l'absence de solutions opérationnelles creuse chaque jour inexorablement ce déficit d'exploitation, alors même que les charges ne peuvent être réduites puisqu'elles résultent pour l'essentiel de marchés publics.

Dans un contexte national figé (absence de fonds de péréquation, absence de service universel pour les immeubles neufs, jeu des acteurs privés...), les collectivités locales ont donc décidé dans le cadre de leurs prérogatives de service public de procéder unilatéralement auprès de leurs usagers opérateurs commerciaux à une augmentation des tarifs récurrents d'exploitation pour les porter à 9,90 euros par mois et par prise ainsi que des tarifs de rémunération des raccordements afin de tendre vers les coûts constatés en zone rurale de la Nouvelle-Aquitaine.

L'objectif est ainsi de pouvoir équilibrer notre modèle de service public de la fibre et d'assurer une péréquation territoriale non prévue au niveau national. En cas de baisse des coûts d'exploitation, ces tarifs seront revus à la baisse.

Consultez toutes les informations utiles à ce sujet sur notre site Internet
<http://nathd.fr/equilibre-RIP/>



Communiqué de presse – 16/02/2024

Contact : Florence SANTUCCI-CROSSARD
Responsable Communication et Marketing
06 29 75 20 10 | media@nathd.fr

À propos de la Société publique locale Nouvelle-Aquitaine THD (NATHD)

En Nouvelle-Aquitaine, territoire vaste comme l'Autriche, notre initiative lancée en 2016 porte sur sept départements, concerne 750 000 bâtiments situés en zones rurales soit environ près de 1,5 millions de personnes et d'entreprises qui n'auraient jamais eu accès à cette infrastructure essentielle sans intervention de la part des collectivités. Cet investissement global de près de 1,4 milliards d'euros aura été porté à hauteur des 2/3 par la Région et les Départements/EPCI à égale proportion et couvre 100% des territoires concernés, assurant une égalité entre les citoyens. Cette infrastructure fibre est d'ores et déjà déployée actuellement à hauteur de 80% et sera achevée en 2025.

NATHD est l'opérateur d'infrastructure orienté vers les coûts mis en place par la Région et les collectivités de 7 départements néo aquitains (Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne, Charente, Corrèze, Creuse et Haute-Vienne).

Sa mission est l'exploitation du réseau Fibre d'initiative publique et sa commercialisation auprès des opérateurs fournisseurs d'accès à Internet (FAI).

Tous les FAI qui le souhaitent peuvent devenir partenaires et contractualiser avec NATHD afin de proposer leurs offres d'abonnement à la Fibre aux habitants et entreprises sur un réseau 100% public.

Cette volonté publique corrélée aux offres des FAI permet de répondre aux fortes attentes de la population et des entreprises en matière d'accès au Très Haut Débit et constitue un gage d'attractivité et de développement pour les territoires les moins densément peuplés.